

éducation
Sud Réunion

Solidaires Unitaires Démocratiques

Union
syndicale
Solidaires

L'école n'est pas une entreprise

L'éducation n'est pas une marchandise

CONTACT : 06 92 14 47 85 ou contact@sudeducation974.org

Mais elle est où, la priorité à l'éducation ?

Il y a des signes qui ne trompent pas. Les années Hollande resteront comme celles des occasions manquées. Le MEDEF est devenu le partenaire privilégié des négociations, la répression syndicale et policière est toujours le moyen le plus efficace pour les gouvernants de museler l'expression des opposants, le recours au 49-3 ne choque plus personne, la promesse de recruter suffisamment d'enseignants pour combler la curée des années Sarkozy n'a pas été tenue (35200 postes créés entre 2012 et 2017 contre près de 80000 suppressions entre 2007 et 2012) et l'État est plus que jamais le premier employeur de précaires du pays. Les médias ont beau jeu dans ces conditions de souligner les manquements du service public que l'on continue de sacrifier sur l'autel du libéralisme. Dans un contexte mondial où le moins-disant social fait loi, il semblait évident de mettre le paquet sur l'éducation, mais cette promesse, comme beaucoup d'autres, n'a pas été tenue, et c'est peu dire que le patronat et les financiers n'ont pas eu à beaucoup s'employer pour atteindre leur objectif. Le retour des nationalismes les plus nauséabonds, des manifestations réactionnaires et du tout-sécuritaire, dans le cadre d'un état d'urgence qui se prolonge de façon répétée, nous font craindre le pire dans un futur proche.



Nous n'entendons pas nous résigner à l'acceptation docile des contre-réformes, à l'aggravation de nos conditions de travail et au renforcement annoncé du pouvoir hiérarchique.

Partout où cela est possible, nous continuerons à militer pour une autre école et une autre société, à défendre les collègues qui se trouveraient esseulés face au rouleau compresseur d'un système hiérarchisé et liberticide. Ici et là, Sud Education Réunion lutte et obtient des victoires significatives sur le terrain, et bien évidemment, chaque collègue déterminé à ne pas se laisser faire est le bienvenu pour gonfler nos rangs !



Premier bilan d'une mauvaise réforme du collège

Mis en place depuis 40 ans, le Collège Unique a pour but de regrouper tous les élèves de la 6ème à la 3ème dans un même type d'établissement et de leur offrir un enseignement identique afin de faciliter l'accès à l'éducation ; de permettre à un maximum d'élèves, quelle que soit leur origine sociale, d'atteindre un plus haut niveau d'études et de diplômes. L'intention est vraiment louable et devrait être l'objectif premier de toute réforme, mais on ne peut que constater que l'ascenseur social est en panne : plus que jamais, l'Ecole reproduit, voire accentue les inégalités sociales, et la dernière réforme en date, qui est dans la continuité des précédentes, n'échappe pas à la règle : présentée comme une démocratisation, elle va bien au contraire aggraver l'existant, en donnant plus d'autonomie aux établissements, à leur « manager » et en limitant le nombre d'heures de cours par élève : il s'agit de tout sauf d'un projet ambitieux.



Cette réforme, décidée et votée à la va-vite, a été imposée dans l'urgence sans rencontrer l'adhésion des enseignants. Lors de cette rentrée 2016, nous pouvons prendre toute la mesure des dégâts :

- Une masse de travail considérable sans heures de concertation : la co-intervention, l'interdisciplinarité et la liaison école-collège sont des points importants de cette réforme. Pourtant on ne donne pas les moyens aux collègues de travailler ensemble. Heures de concertation placées sur la pause méridienne ou après la fin des cours. Le tout en plus du changement de programme simultané pour tous les niveaux.
- Des programmes décousus, allégés et sans réelle perspective : quand des collègues expérimentés vous disent que plus ils relisent les textes officiels moins ils comprennent ce qui est attendu d'eux, c'est qu'il y a un problème ! Il suffit de comparer les programmes des différentes matières et le discours des inspecteurs pour se rendre compte que personne ne sait où l'on va. L'exemple de l'AP : disciplinaire ou transversal ? Ou encore : Peut-on faire apprendre des leçons aux élèves ? En français, oui, mais de préférence sous forme de « carte mentale » alors qu'en Sciences Physiques, il s'agirait d'une hérésie !
- Un contrôle sans précédent de l'administratif sur le pédagogique : Les EPI, c'est aussi l'obligation de justifier auprès de la direction le contenu de nos cours. Nouveauté 2016 : le compte-rendu détaillé à rendre dans des délais très courts des projets portés par les équipes. Le tout doit rentrer bien sagement dans les cases « compétence » et « Parcours individualisé » de l'élève.



L'imposition du Livret de Compétences est un tour de force ; inégalement appliqué jusque-là ou tout bonnement boycotté par certaines équipes enseignantes : il devient le modèle absolu des programmes. La prochaine échéance pour les collèges sera le « choix » des bulletins scolaires de l'établissement, avec ou sans compétences à remplir par les enseignants. Nous savons déjà que cela va engendrer une paperasse monstrueuse et indigeste sans bénéfice pour les élèves ni leur famille.

- Des inégalités qui se creusent entre les établissements : le poids accru du chef d'établissement dans la répartition des heures entraîne des variations importantes entre collègues. 4 heures pour les Sciences en 6ème à répartir entre SVT, Sciences Physiques et Technologie. Par exemple dans un collège de l'Est, les élèves de sixième auront 1h30 de Technologie, 1h30 de Sciences Physiques et seulement 1 h de SVT : ce qui fait une demi-heure en moins par semaine. Le collègue de cette discipline est prié de se mettre d'accord avec l'ensemble des instituteurs du réseau REP pour qu'ils se chargent des points du programme qu'il ne pourra pas voir faute de temps. Quant à l'AP, il se fait parfois en demi-groupe, parfois en classe entière. Bien souvent les enveloppes d'heures supplémentaires sont utilisées pour des motifs autres que pédagogiques : maintien de postes menacés. C'est tout le problème d'une réforme sans moyens suffisants.

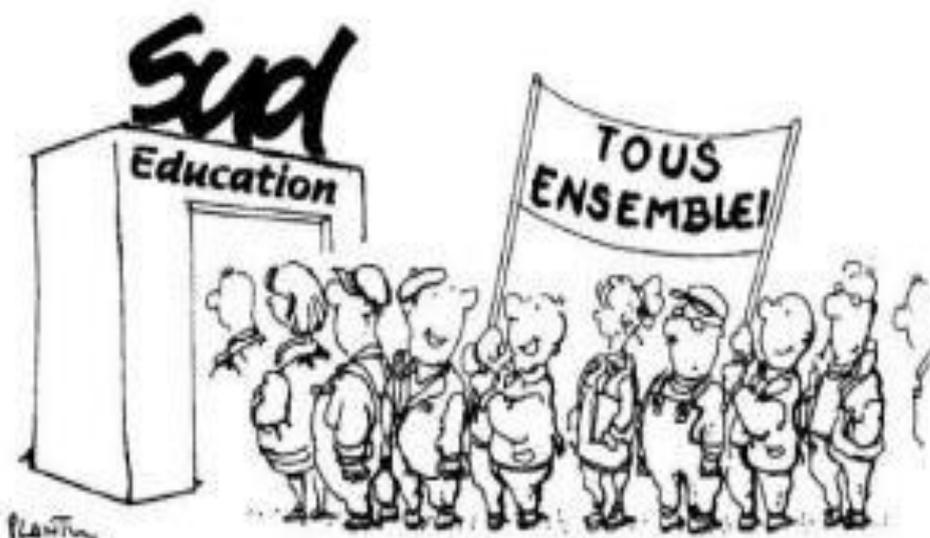
Alors qu'on nous la vend comme une « vraie réforme », elle ne nous donne pas les moyens des ambitions qu'elle affiche : où sont les dotations pour les classes à effectifs réduits ? pour les projets interdisciplinaires ? Quels dispositifs spécifiques pour les élèves décrocheurs ? Que peut-on attendre d'une aide personnalisée en classe entière ? Comme le dit un camarade : « on a les EPI mais on n'a pas le blé ».

Face à un constat d'échec, Sud ne plaide absolument pas pour maintenir l'existant ; nous sommes pour toutes les expérimentations qui permettent de travailler et faire travailler autrement, de rendre les élèves plus actifs, investis, et d'éviter que l'Ecole ne reproduise les inégalités sociales.



Certains éléments de cette réforme auraient pu être porteurs : le co-enseignement, partir de ce qui intéresse les élèves et les emmener vers autre chose, l'interdisciplinarité, mais, dans la majorité des établissements, tout ceci est imposé, verrouillé et vient d'en haut. Avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires, d'une pression toujours plus forte sur les enseignants dans le cadre de l'autonomie des établissements, on ne peut que constater que, sous couvert d'une pseudo-ouverture aux pédagogies alternatives, il s'agit en fait d'une vraie fausse réforme à lier avec les nouveaux statuts et les nouvelles fonctions : le but est d'abord de mettre en place un fonctionnement de type privé et de délivrer in fine une éducation au rabais - mais ayez confiance : le pire n'est même pas certain !

Battons-nous pour que notre enseignement reste de qualité et que nos conditions de travail ne se dégradent pas encore plus !



Le projet de réforme de l'évaluation des enseignants

L'esprit ministériel de la réforme

La réforme - qui devrait être appliquée en 2017 - est censée davantage servir à accompagner les enseignants qu'à les juger et les noter. Najat Vallaud-Belkacem a déclaré en juin dernier qu'il fallait passer à « une véritable politique de développement des compétences et de gestion des ressources humaines », en laissant derrière nous la gestion trop administrative des carrières. Il s'agirait d'évaluer de façon transparente, claire et équitable les enseignants, en reconnaissant qu'ils ont d'autres compétences que le face-à-face pédagogique.

Ce que prévoit concrètement le projet

S'il est concerné par une évaluation, l'enseignant en sera informé à la rentrée et remplira un document préalablement à l'inspection.

Plutôt que selon un rythme aléatoire et inégal, les inspections se feraient selon une périodicité commune à tous les enseignants, avec quatre « rendez-vous de carrière » (une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis avec le chef d'établissement) : après sept ans et treize d'ancienneté, les plus « méritants » verraient leur carrière accélérer d'une année. Après vingt ans de carrière, une évaluation permettrait d'accéder plus vite au grade de la « hors classe », et la quatrième visite d'atteindre la « classe exceptionnelle ». Cette dernière serait ouverte en priorité aux enseignants ayant travaillé en éducation prioritaire ou exercé des responsabilités (formateur, directeur d'école, conseiller pédagogique...) pendant au moins huit ans. L'IEN pourrait, entre deux évaluations, rendre visite à une équipe d'enseignants pour discuter de questions pédagogiques. Reconnaissons que ce dernier point, s'il n'est pas marginalisé, va plutôt dans le bon sens, celui d'une évaluation déconnectée de l'évolution des carrières et des rémunérations.

Alors que des syndicats se félicitent de la justice du dispositif, remarquons que ce dernier maintient tout de même une part de « salaire au mérite » - ce qui nourrit l'infantilisation par la hiérarchie ainsi que des conduites de loyauté-soumission. Le passage de la culture autoritaire à la gestion humaine utile, coopérative et bienveillante n'est donc pas encore d'actualité.

Une grille avec onze critères d'évaluation

En lieu et place d'une note, des appréciations allant de « à consolider » à « excellent » en passant par « bon » et « très bon » seraient portées sur la base de onze critères, dont cinq serait dévolus à l'inspection : maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique, adapter sa communication en fonction de son auditoire, construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves, évaluer les progrès et les acquisitions des élèves et s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Le chef d'établissement évaluerait l'enseignant selon les cinq critères suivants : coopérer au sein d'une équipe, contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'école ainsi qu'avec les parents d'élèves. Enfin, l'IEN ainsi que le chef d'établissement apprécieraient le fait d'« agir en éducateur responsable et selon des principes », la capacité à « organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves » ainsi que le fait d'« accompagner les élèves dans leur parcours de formation ». L'enseignant inspecté, de son côté, remplirait un bilan professionnel, en évoquant son parcours, sa pédagogie, son implication dans la vie de l'établissement et ses projets d'évolution professionnelle.

Entériner les nouvelles missions et obligations de service de l'enseignant

Pour rappel, ces nouvelles missions (bien plus étendues) sont consultables au Journal officiel du 23 août 2014 et modifient les dispositions en vigueur depuis 1950.

Dans le projet gouvernemental, l'évaluation du savoir disciplinaire et du cours dispensé par l'enseignant ne comptent que pour deux critères dans la grille. Le reste s'inscrit dans la continuité de la réforme des missions des enseignants puisqu'il s'agit d'évaluer la coopération, l'implication dans la vie de l'établissement, le rapport aux parents d'élèves, la socialisation des élèves, l'éthique... Les enseignants seront donc évalués selon une conception très élargie du métier d'enseignant, qui dépasse largement les limites de son savoir-faire pédagogique.

Un tournant managérial douteux

Il faut en outre s'interroger sur le caractère flou et douteux de certaines compétences évaluées, telle que « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ». Ces expressions équivoques ouvrent à des conflits d'interprétations ainsi qu'à de multiples contestations concernant le sens, la valeur et la portée de cette grille. Enfin, comment ne pas voir dans ce changement de philosophie, qui encourage soi-disant la responsabilisation, la confiance et la prise en compte de la mobilité professionnelle, les traits d'une dérive managériale qui conduit à une individualisation des parcours ainsi qu'à une implication plus docile, plus stressante et plus chronophage de l'enseignant dans son établissement ? **Le poids du chef d'établissement est renforcé** et les enseignants sont incités à montrer leur dynamisme dans de « beaux projets d'établissement ». Le système va tout naturellement **sélectionner les collègues les plus ambitieux**, aux projets ostentatoires qui séduisent les directions. Force est de conclure que **l'école participe ainsi de l'alignement progressif de tous les services publics sur les techniques managériales offensives**, qui ont notamment fait leurs preuves, de funeste mémoire, dans de grandes entreprises privatisées.



Je pense donc je suis... en colère !

Le collectif « philo mobilisation ». Comme leurs collègues de certaines autres disciplines (SES, Ed. Musicale, Arts Pl., Allemand...), les profs de philo sont isolé-e-s dans leur établissement ; pas facile dans ces conditions de faire valoir leurs revendications, *a fortiori* quand on est contractuel-le ou TZR sur plusieurs lycées (parfois hors zone). Ce constat a conduit des profs de philo d'Île-de-France à s'organiser dans un collectif ouvert à tou-te-s, syndiqué-e-s (quel que soit le syndicat) ou non. Depuis quelques années, la correction du Bac donne l'occasion de faire connaître le collectif, ses revendications, et de mobiliser davantage de collègues pour ses actions (et au-delà des académies franciliennes).

Quelles revendications ? Les revendications du collectif portent :

1°) sur **les conditions d'enseignement de la discipline** : retour immédiat à un dédoublement systématique de la 2e heure en TST, de la 3e heure en TS, instauration d'un dédoublement systématique de la 4e heure en TES, fin des classes mixtes «L-ES» ou «S-ES»

2°) sur **les conditions de travail** (fin des affectations sur plus de 2 établissements ou hors zones, plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe, fin des dysfonctionnements dans l'organisation de la correction du Bac : convocations multiples, retrait des copies tardif, établissements parfois très éloignés des résidences administrative et personnelle, ou si proches que certains collègues risquent de corriger leurs propres élèves..., retour à un nombre raisonnable de copies par correcteur),

3°) sur **l'évolution du métier** (abrogation des réformes du lycée et du collège). Loin d'être étroitement corporatistes, les revendications du collectif convergent donc avec celles des collègues d'autres disciplines, au collège comme au lycée (perte d'heures ou de dédoublements depuis la réforme Châtel).

Quelles actions ? Quoique de plus en plus fournis, les rassemblements se heurtent à la surdité du ministère. En juin 2016, le collectif organise donc une **rétenction de 24 heures des notes** de philo au bac ; **l'action est massivement suivie** : pour la seule académie de Créteil, plus de 10 000 notes n'avaient pas été rentrées au matin du vendredi 1er juillet ! Une délégation est reçue au ministère par le responsable du pilotage des examens à la DGESCO, qui dit comprendre cette action et condamne à demi-mot la décision du SIEC de fermer les serveurs LOTANET le jeudi soir, compliquant ainsi le travail des équipes de secrétariat du bac (contrairement à ce qui s'est fait dans l'académie de Nancy-Metz, où l'action était également suivie, et où les collègues ont pu rentrer leurs notes le vendredi matin) ; il s'engage également sur une amélioration des conditions de correction du bac l'année prochaine. À la rentrée 2016, **la mobilisation continue** : rassemblement pour la titularisation des collègues contractuel-le-s, soutien aux collègues affecté-e-s sur plus de 2 établissements, mise en place d'une caisse de grève pour les collègues contraint-e-s de s'engager dans des mouvements de grève, organisation d'un stage syndical « philosophie » au mois de novembre...

Un mouvement à poursuivre et amplifier. Ancrées dans les difficultés concrètes du métier de professeur de philosophie, les revendications du collectif entrent pourtant en résonance avec les situations des collègues des autres disciplines, dans toutes les académies. Le collectif offre l'exemple d'un type de mobilisation qui mériterait d'être repris et étendu. Bientôt à La Réunion ?

→ Pour contacter le collectif :

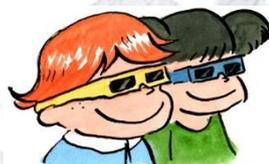
philomobilisation2015@gmail.com / philo-mobilisation@googlegroups.com

→ Pour suivre la mobilisation : <https://twitter.com/idfphilo>

→ Pour contribuer à la caisse de grève : <https://www.lepotcommun.fr/pot/pj29e5f6>

Une éclipse... magique, entre peurs et obscurantisme des temps modernes !

3 octobre 2005 - 20 mars 2015... à l'occasion de ces éclipses vues de façon partielle en métropole, des consignes avaient été données par l'ensemble de la hiérarchie - MEN, Rectorats, IA, chefs d'établissements, peu informés et mal préparés, pour confiner les élèves dans les classes, fermer les rideaux, bloquer les sorties, priver les enfants de récréation, etc...



1er septembre 2016 : alors que, cette fois, le Rectorat de La Réunion a anticipé, désigné un enseignant porteur de projet, signé une convention de partenariat pour la fourniture de lunettes à tous les élèves, du CP au post-bac des lycées, et personnels, fait désigner des référents éclipse qu'il a formés, participé à la diffusion d'informations (livret aux enseignants, exposition itinérante), aidé à la mise en place de projets, la peur s'est cette fois emparée de maires, chefs d'établissements, parents, enseignants et syndicats.



Cette éclipse a réveillé des angoisses millénaires en les transposant à la mode du XXI^{ème} siècle. Car au final, si plus personne ou presque ne pense qu'il s'agit là d'une vengeance des dieux, la seule question dont la (mauvaise) réponse a justifié la fermeture des écoles ou l'appel à la grève était : « à quelle responsabilité suis-je exposé en cas d'accident ? »

Depuis l'instauration du « principe de précaution » comme un principe de vie dans notre société aseptisée, ce mot est venu remplacer dans le discours et les actes de quelques-uns de nos soi-disant « responsables », qui justement n'assument pas leurs responsabilités, ceux de prudence ou de prévention, pourtant systématiquement développés dans la communication et les formations.

Or, selon la Commission Européenne, le principe de précaution ne peut être invoqué que dans l'hypothèse d'un risque, il ne peut en aucun cas justifier une prise de décision arbitraire. Le recours au principe de précaution n'est donc justifié que lorsque trois conditions préalables sont remplies :

- L'identification des effets potentiellement négatifs,
- L'évaluation des données scientifiques disponibles,
- L'étendue de l'incertitude scientifique.

Rien de tout cela n'a précédé les décisions prises, car, bien souvent, on ne reconnaît plus au discours scientifique, et à ceux qui le tiennent, la capacité d'identification et d'évaluation des risques, ainsi que la définition des mesures de prudence et de prévention à tenir. Aussi est-il plus aisé et plus facile aujourd'hui de se réfugier derrière un « principe de précaution » facile à mettre à toutes les sauces. Au passage, quelle précaution y avait-il à fermer des écoles et par conséquent de laisser à la maison, parfois seuls, des enfants qui auraient été aidés, conseillés et encadrés et « éclairés » à l'école ? Et n'y avait-il pas alors moyen, en cas d'accident à la maison ou dans la rue, d'engager justement la responsabilité de celui qui avait pris la décision arbitraire de fermer les écoles ?

Alors, l'éclipse en elle-même présentait-elle un risque ? Plus personne sans doute ne l'imagine aujourd'hui comme en des temps plus anciens.

Alors, c'était son observation qui présentait un risque ? Dans une certaine mesure, oui, et c'est pour cela qu'ont été développées des stratégies de prudence et de prévention, qui ont, du reste, prouvé toute leur efficacité : aucun problème n'est venu gâcher la fête dans les très nombreuses écoles et établissements mobilisés pour l'évènement, grâce surtout à l'investissement de nombreux personnels.

Au fait, c'était comment l'éclipse ? Magique... est l'adjectif qui est revenu le plus souvent ! Décidément, les enseignants de sciences auront encore beaucoup à faire pour combattre tous les obscurantismes d'ici la prochaine éclipse annulaire visible à La Réunion... le 9 octobre 2200 !



BULLETIN D'ADHESION

NOM :	Prénom :
ADRESSE :	
TEL :	E-MAIL :
ETABLISSEMENT :	
CORPS/GRADE :	DISCIPLINE :
SITUATION (fixe, TZR, etc...) :	

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel annuel après impôt*
Moins de 600	4	1	2900	249	82
600	10	3	3000	266	88
750	18	6	3100	283	93
900	30	10	3200	300	99
1000	36	12	3300	318	105
1100	42	14	3400	337	111
1200	50	16	3500	356	117
1300	57	19	3600	373	123
1400	65	22	3700	393	130
1500	74	24	3800	414	137
1600	84	28	3900	435	144
1700	94	31	4000	457	151
1800	104	34	4100	479	158
1900	115	38	4200	502	166
2000	126	42	4300	525	173
2100	138	46	4400	548	181
2200	150	49	4500	573	189
2300	162	54	4600	598	197
2400	176	58	4700	623	206
2500	189	63	4800	649	214
2600	204	67	4900	676	223
2700	218	72	5000	703	232
2800	234	77	5100	730	241

* cette cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant de la cotisation.

Réduction de cotisation pour les adhérents exonérés de l'impôt sur le revenu pour raison familiale. Nous consulter.

Pour tout paiement échelonné, faire autant de chèques que nécessaire.
Chèques à l'ordre de Sud Education Réunion.

Adresse : SUD EDUCATION Réunion, 614 chemin Antoine Picard, Montvert-Les-Hauts, 97410 SAINT-PIERRE

J'autorise SUD Education Réunion à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable en s'adressant au syndicat.